

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 196

Rubrik: Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRIBOURG

Les agriculteurs, parias de la prospérité du pays?

Les citadins se sont peu à peu constitué un écran de bonne conscience vis-à-vis des problèmes agricoles, rejetant pêle-mêle dans le même « mescladis » les plaintes réitérées des agriculteurs et leur grogne parfois persistante.

Lors d'une récente conférence tenue à Lausanne au Comptoir suisse, M. Paul Jolles, négociateur de la Suisse auprès du Marché commun, a accepté la confrontation avec le monde agricole. Il en a profité pour rassurer les agriculteurs de notre pays en leur montrant, preuves à l'appui, que l'agriculture suisse n'avait pas été sacrifiée dans le rapprochement entre la Suisse et le Marché commun. Il n'y aura, a-t-il dit, aucune répercussion de l'accord de libre échange sur la plupart des prix agricoles, le lait, la viande et les céréales en particulier.

Cette démonstration n'aura guère contribué à résorber le mécontentement paysan. Au mois de mai passé, l'assemblée des délégués de l'Union des paysans fribourgeois s'opposait déjà publiquement à la politique agricole du Conseil fédéral et reprochait à ce dernier de vouloir « maintenir l'agriculture en dehors de la prospérité économique du pays ».

Ce grief est-il fondé ?

Dans notre éditorial du 2 juillet 1971 (« Ce bruit sourd des sabots qu'on remue »), nous nous posions déjà une question assez semblable : « Qui, chez les salariés qui connaissent l'échelle mobile des salaires, ne s'étonnera pas en découvrant que, pendant six ans, les prix des productions agricoles essentielles sont demeurés inchangés, à l'exception, ajoutons-nous, de la hausse du prix du lait et de la viande ? »

	1965/66	1967/68	1969/70	1971/72
Froment, le q.	69.—	69.—	69.—	73.—
Pomme de terre (bintje)	32.—	32.—	32.—	34.—
Betterave sucr.	8.30	8.30	8.30	8.30

Une hausse s'est donc manifestée ces deux dernières années ; elle était justifiée.

Les variations des prix des principales denrées agricoles ne donnent pourtant pas un aperçu exact de l'évolution du revenu agricole. Il ne tient pas compte en effet de l'amélioration de la productivité et de divers autres facteurs. Il ressort des recherches comptables du secrétariat des paysans suisses, dit le Conseil fédéral, que le « produit du travail des exploitations tenant une comptabilité s'est accru, ces dix à douze dernières années, à peu près parallèlement au revenu du travail des ouvriers de l'industrie et de l'artisanat ».

Mais que devient, dans cette comparaison, le mythe si cher aux paysans, de l'indépendance de l'agriculteur ?

Une mentalité terrienne

De par son revenu, il est vrai, le paysan est un travailleur indépendant. Il ne loue sa force de travail à personne ; il gère lui-même son entreprise ; il est propriétaire de sa terre ; ce sont là les trois piliers de son indépendance.

Et pourtant, l'indépendance de l'agriculteur, son attachement louable à la terre, bref toute sa mentalité terrienne, est en butte à des pressions qui pourraient amener tôt ou tard une modification de son statut. La mécanisation impose un taux d'investissement élevé, le recours inévitable au crédit qui ne peut être obtenu lui-même sans un contrôle de la rationalité de l'exploitation.

Les conditions de propriété de la terre se modifient. Les surfaces en propriété diminuent alors que les terrains pris à ferme augmentent :

	1939	1955	1965
Fribourg : propr. ¹	61 629	55 642	49 928
à ferme ¹	30 778	31 827	34 704
¹ Surface en ha.			

Très révélateur est le fait que plusieurs agriculteurs de la Glâne ont vendu librement leurs terres ou même les ont offertes au Département militaire fédéral, quitte à se les faire remettre ensuite en fermage par l'acquéreur non agricole.

Illusion politique

Ajoutons que le soutien direct ou indirect que les milieux paysans accordent aux pouvoirs conservateurs ne changera certainement pas la réalité de leur situation économique, même si cet accès immédiat, et combien illusoire à long terme, au pouvoir, se monnaie à Fribourg par exemple et représente (en subventions directes) 12 % du budget cantonal, soit deux fois plus que la moyenne suisse.

Beau-Rivage Palace

Pauvre vieux —
Dans ton aire
De Gothard
En Gotha.

Tes pas perdus.

Tes plafonds de distances.

Ton grand lac amarré
D'entre toutes les guerres.

Ta fraîche
Belle Epoque.

Ton cimetière de chiens.

Gilbert Trolliet